

# RAPPORT ANNUEL 2017 CP-CGE

Complément de Pension de la  
Compagnie Générale des Eaux

---

---

Le rapport annuel se présente comme suit :

**I. LE RAPPORT DE GESTION ..... 2**

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

**II. LES COMPTES ANNUELS ..... 6**

**Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable**

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

**L'audit des comptes**

En qualité de commissaires aux comptes de la CDC, les cabinets Mazars et PricewaterhouseCoopers audits, effectuent la vérification de la concordance des états financiers avec les données issues de la comptabilité des comptes du CP-CGE portant sur les comptes annuels ci-dessus mentionnés. A l'issue de leur intervention, ils émettent une attestation jointe au présent document.



---

---

<b>Présentation générale</b> .....	3
<b>Financement du fonds</b> .....	3
<b>Gestion administrative</b> .....	4
<b>Indicateurs</b> .....	5
<b>Frais de gestion</b> .....	5

### **PRESENTATION GENERALE**

Par convention du 1<sup>er</sup> mars 1997 modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, la Compagnie générale des eaux (CGE) confie à la Caisse des dépôts le calcul et le paiement de compléments de pensions au bénéfice de certains agents retraités du service assainissement de la ville de Toulouse détachés auprès de la CGE.

Ce complément de pension (CP-CGE) est destiné à compenser la non-reconnaissance des bonifications acquises au titre de l'insalubrité pendant les périodes de détachement.

Le cumul de la pension de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) avec le complément de pension CGE permet aux agents concernés de percevoir une prestation vieillesse équivalente à celle qu'ils auraient eue, s'ils étaient restés leur carrière durant, agents des collectivités locales.

En application d'un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée depuis le 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CGE est pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts.

### **FINANCEMENT DU FONDS**

Les dépenses relatives aux paiements des compléments de pension de la CGE sont entièrement à la charge de la Compagnie générale des eaux.

La convention du 1<sup>er</sup> mars 1997 prévoit le versement trimestriel, par la CGE, d'une avance représentant 3 mois d'échéance, dont le montant est réajusté chaque début d'année ; la CGE s'engage à ce que son compte présente à bonne date le solde nécessaire et suffisant au paiement des prestations dues.

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

La gestion du fonds "CP-CGE" est assurée par l'établissement de Bordeaux de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts.

La gestion des bénéficiaires est réalisée au sein de la Direction des gestions mutualisées, service de la gestion des pensions.

Les gestionnaires du fonds CP-CGE ont pour mission de calculer et d'assurer le paiement des compléments de pension CGE.

Il s'agit notamment :

- de maintenir à jour le fichier des bénéficiaires ;
- d'effectuer les contrôles nécessaires pour s'assurer de l'existence des pensionnés (Ces contrôles sont effectués sur la pension CNRACL) ;
- de calculer la revalorisation annuelle ;
- de verser les compléments de pension mensuellement ;
- de calculer et régulariser les droits au décès de l'allocataire ;
- d'établir trimestriellement une prévision des dépenses des trois mois suivants afin d'effectuer auprès de la CGE (VEOLIA EAU de Toulouse) l'appel de fonds nécessaires aux futurs paiements.

La gestion financière et la comptabilité du fonds sont assurées par la Direction des Investissements et de la Comptabilité.

Cette direction effectue également les appels de fonds auprès des mandants.

La gestion des affaires générales (pilotage, juridique, statistiques) est assurée par la Direction de la Gouvernance des fonds.

### **INDICATEURS**

Au 31 décembre 2017, 12 compléments de pension sont calculés et payés par le fonds CP-CGE. Le montant annuel des arrérages versés s'élève en brut à 19 404 euros.

### **FRAIS DE GESTION**

Les frais de gestion administrative du fonds CP-CGE sont à la charge de la Compagnie générale des eaux, conformément à la convention du 1<sup>er</sup> mars 1997, modifiée par l'avenant signé le 9 juin 2006, qui précise :

" il est dû par an, par la CGE, la somme forfaitaire (hors taxe) de 700 €, à laquelle s'ajoute la somme (hors taxe) de 30 € par dossier."

La convention prévoit une réévaluation annuelle des frais de gestion qui tient compte de l'évolution de l'indice 100 de la fonction publique.



---

---

<b>Bilan</b> .....	7
<b>Compte de résultat</b> .....	9
<b>Bilan détaillé</b> .....	11
<b>Compte de résultat détaillé</b> .....	12
<b>Résultat et réserves</b>	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	13
<b>L'annexe comptable</b>	
Faits caractéristiques, évènements postérieurs à la clôture .....	14
Principes, règles et méthodes comptables.....	14
Notes sur le bilan .....	15
Notes sur le compte de résultat.....	15
Affectation du résultat de l'exercice.....	15
<b>L'audit des comptes</b> .....	16

# LES COMPTES ANNUELS

## BILAN ACTIF

Rubriques	2017			(en Euros)
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	2016 Montant Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS</b>				
<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>				
Créances cotisants et comptes rattachés				
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale				
Autres créances				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banque	1 842		1 842	1 714
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 842</b>		<b>1 842</b>	<b>1 714</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 842</b>		<b>1 842</b>	<b>1 714</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**BILAN PASSIF**

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 391	1 393
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>	<b>-77</b>	<b>-2</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 314</b>	<b>1 391</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>COTISANTS CREDITEURS</b>		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	334	307
Autres dettes	194	16
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>528</b>	<b>323</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 842</b>	<b>1 714</b>

# LES COMPTES ANNUELS

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

(en Euros)

Rubriques	2017	2016
Cotisations, impôts et produits affectés		
Produits techniques	20 690	20 682
Divers produits techniques	2	2
Reprises sur dépréciations techniques		
<b>PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)</b>	<b>20 691</b>	<b>20 684</b>
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
<b>PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)</b>	<b>20 691</b>	<b>20 684</b>
Prestations sociales	19 404	19 366
Charges techniques		
Diverses charges techniques		
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
<b>CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)</b>	<b>19 404</b>	<b>19 366</b>
Achats et charges externes	1 294	1 320
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)</b>	<b>1 294</b>	<b>1 320</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)</b>	<b>20 698</b>	<b>20 686</b>
<b>A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)</b>	<b>1 287</b>	<b>1 318</b>
<b>B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)</b>	<b>-1 294</b>	<b>-1 320</b>
<b>C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)</b>	<b>-7</b>	<b>-2</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	70	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>70</b>	<b>0</b>
<b>D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-70</b>	<b>0</b>
<b>E - RESULTAT COURANT (C+D)</b>	<b>-77</b>	<b>-2</b>

LES COMPTES ANNUELS  
**COMPTE DE RESULTAT (en liste)**

*(en Euros)*

Rubriques	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		
<b>F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
Participation des salariés Impôts		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 691</b>	<b>20 684</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 768</b>	<b>20 686</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT) (E+F)</b>	<b>-77</b>	<b>-2</b>

**BILAN DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2017	2016
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1 842</b>	<b>1 714</b>
<b>Banque</b>	<b>1 842</b>	<b>1 714</b>
Compte courant CDC	1 842	1 714
<b>TOTAL DES COMPTES D'ACTIF</b>	<b>1 842</b>	<b>1 714</b>

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2017	2016
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 314</b>	<b>1 391</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 391</b>	<b>1 393</b>
Report à nouveau	1 391	1 393
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-77</b>	<b>-2</b>
<b>DÉTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG DE SECURITE SOCIALE</b>	<b>334</b>	<b>307</b>
<b>Cotisations sociales à reverser</b>	<b>334</b>	<b>307</b>
Reversement cotisations	334	307
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>194</b>	<b>16</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>194</b>	<b>16</b>
Excédent à rembourser	194	16
<b>TOTAL DES COMPTES DE PASSIF</b>	<b>1 842</b>	<b>1 714</b>

**COMPTE DE RESULTAT DETAILLE***(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2017	2016
<b>PRESTATIONS SOCIALES</b>	<b>19 404</b>	<b>19 366</b>
<b>Prestations légales vieillesse</b> Arrérages de pensions	<b>19 404</b> 19 404	<b>19 366</b> 19 366
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>1 294</b>	<b>1 320</b>
<b>Frais de gestion</b> Frais administratifs CDC	<b>1 294</b> 1 294	<b>1 320</b> 1 320
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>70</b>	<b>0</b>
<b>Autres charges financières</b> Commission d'engagement	<b>70</b> 70	<b>0</b> 0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>20 768</b>	<b>20 686</b>

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2017	2016
<b>PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>20 690</b>	<b>20 682</b>
<b>Contributions publiques</b> Financement de la Compagnie générale des eaux	<b>20 690</b> 20 690	<b>20 682</b> 20 682
<b>DIVERS PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Divers autres produits techniques</b> Ecart règlement	<b>2</b> 2	<b>2</b> 2
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>20 691</b>	<b>20 684</b>

**EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES***(en euros)*

	2013	2014	2015	2016	2017
REPORT A NOUVEAU	1 441	1 379	1 375	1 393	1 391
RESULTAT DE L'EXERCICE	-62	-4	18	-2	-77
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 379</b>	<b>1 375</b>	<b>1 393</b>	<b>1 391</b>	<b>1 314</b>

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Néant.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **I - Principes comptables**

La CP-CGE (Complément de Pension de la Compagnie Générale des Eaux) se conforme aux dispositions du PCUOSS (*Plan Comptable Unique des Organismes de Sécurité Sociale*).

#### **II - Règles et méthodes attachées à certains postes**

##### **- Prestations**

L'année 2005 a été marquée par une modification de la doctrine en vigueur à la CNRACL relative à la non-reconnaissance de la bonification pour les périodes accomplies auprès d'une entreprise privée. En effet, suite à un arrêt du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003, pour toute pension liquidée à partir du 17 décembre 2002 (effet rétroactif), le temps de service effectué par les agents détachés auprès de la CP-CGE est désormais pris en compte dans le calcul de la bonification attribuée aux agents des réseaux souterrains des égouts. En conséquence, à partir du mois de septembre 2005, 8 des 21 compléments de pension en cours ont été intégrés à la pension CNRACL.

Depuis 2006, seuls les compléments de pension antérieurs au 17 décembre 2002 restent gérés par le fonds CP-CGE.

##### **- Frais administratifs CDC**

La Caisse des dépôts et consignations, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CP-CGE des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération forfaitaire définie par la convention.

Compte tenu de la diminution du nombre des bénéficiaires, un avenant à la convention a été signé en 2006 pour modifier le montant des frais de gestion.

### **NOTES SUR LE BILAN**

L'actif du bilan est uniquement constitué des disponibilités pour 1 842 €

Au passif, figurent les capitaux propres (1 314 €) correspondant aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, ainsi que les dettes (334 €) relatives aux contributions sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 et qui seront reversées à l'URSSAF au mois de janvier 2018, et 194 € d'excédent à rembourser.

### **NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

#### Financement principal

Le financement (20 690 €) est assuré par 4 versements trimestriels de la Compagnie Générale des Eaux, destinés à couvrir le paiement des arrérages ainsi que des autres frais.

#### Prestations servies

Le montant des prestations servies au cours de l'année 2017 s'élève à 19 404 €, et correspond aux paiements des prestations pour les 12 bénéficiaires restant à la charge du fonds au 31 décembre 2017.

#### Frais de gestion

Le montant de la facture des frais de gestion, versé à la CDC au titre de l'exercice 2017, s'élève à 1 294 €.

#### Charges financières

Le fonds a bénéficié d'une autorisation de découvert de 2 000€, ce qui a entraîné une commission d'engagement de 70€.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Le résultat déficitaire de l'exercice 2017 de 77 € sera affecté au compte de report à nouveau.

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

CPCGE  
Exercice clos le  
31 décembre 2017

**Attestation des commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations relative au CPCGE au 31 décembre 2017.**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des Dépôts et  
Consignations (« la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à  
la vérification des informations figurant dans le document, joint à la présente  
attestation (« le Document ») et établi dans le cadre de l'arrêté des comptes du  
CPCGE du 31 décembre 2017 dont vous assurez la gestion et pour les besoins des  
autorités de tutelles du fonds.

Ces informations sont issues de la comptabilité du CPCGE et ont été établies sous  
la responsabilité de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des  
Dépôts et Consignations.

Notre mission de révision de ces données financières n'a pas pour objectif  
d'exprimer une opinion sur les comptes du CPCGE dans leur ensemble mais porte  
sur des éléments spécifiques de ces comptes.

Nos diligences ont été effectuées conformément aux normes d'exercice  
professionnel applicables en France et ont consisté à s'assurer que conformément  
aux conventions de gestion, les comptes du CPCGE tenus par la Direction des  
retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts et Consignations retracent  
correctement les opérations du Fonds à partir des informations transmises par les  
services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

Compte tenu des conditions de fonctionnement spécifique du CPCGE et des rôles  
impartis à chacun des intervenants, nous n'avons pas mené de vérification sur la  
réalité et l'exhaustivité des montants pris en compte et sur le respect de la  
séparation des exercices.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les  
enregistrements comptables effectués par la Direction des retraites et de la solidarité  
de la Caisse des Dépôts et Consignations à partir des informations transmises par  
les services de gestion et des sommes qui ont été encaissées.

En aucun cas PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars ne pourront être tenus  
responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un  
comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les  
dirigeants ou les employés de la Société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont  
compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend  
pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute  
question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de  
s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été  
intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas  
compétence.

CPCGE  
Exercice clos le  
31 décembre 2017

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 11 juin 2018

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

Cyrille Dietz

**MAZARS**

Pascal Parant

Sébastien Arnault



Une gestion Caisse des Dépôts

Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

[retraitesolidarite.caissedesdepots.fr](http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr)

Tél. : 05 56 11 41 23